

Résolution pour l'abandon du glyphosate et autres traitements phytosanitaires de synthèse sur le territoire de la Commune de Corsier

Vu que le « glyphosate » est la substance chimique la plus utilisée comme herbicide en Suisse,

Vu la classification par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 20 mars 2015 de la substance glyphosate dans la catégorie « probablement cancérigène pour l'homme »,

Vu qu'il est désormais établi que la consommation régulière d'herbicides et autres produits sanitaires dans nos aliments nous expose à des effets cumulatifs et chroniques,

Vu la publication du rapport « État et évolution des eaux souterraines en Suisse » par l'Office Fédéral de l'Environnement le 15 août 2019 mettant en avant l'impact des produits phytosanitaires dans la dégradation de la qualité des eaux potables en Suisse,

Vu le devoir qu'a la Commune de protéger la santé de ses employés ainsi que sa population, ainsi que de l'informer et de promouvoir des pratiques de précaution à son égard,

Vu que des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires existent et qu'elles sont prometteuses,

Le Conseil Municipal de Corsier par

X Oui X non X abstention

Demande aux membres de l'Exécutif de Corsier

de renoncer à l'achat, au stockage et à l'utilisation d'herbicides chimiques et autres produits phytosanitaires de synthèse dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

- 1) De transmettre au Service Technique Intercommunal une directive interne visant à abolir l'usage des produits phytosanitaires par les services communaux et par les entreprises mandatées par la commune.
- 2) De décrire les mesures en place permettant de renoncer aux produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des espaces verts.
- 3) D'établir un plan d'action et d'information à l'intention des habitants de la commune pour promouvoir activement le jardinage et la culture sans recours aux pesticides et autres produits de synthèse, et en particulier le renoncement au glyphosate (p.ex. publication régulière d'astuces, collecte des pesticides en stock chez les particuliers pour assurer une élimination correcte, etc.).
- 4) D'engager le dialogue avec les habitants et professionnels (horticulteurs, maraîchers et agriculteurs) actifs sur le territoire communal afin de les encourager à renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

Résolution déposée par Denis Waechter – les Verts